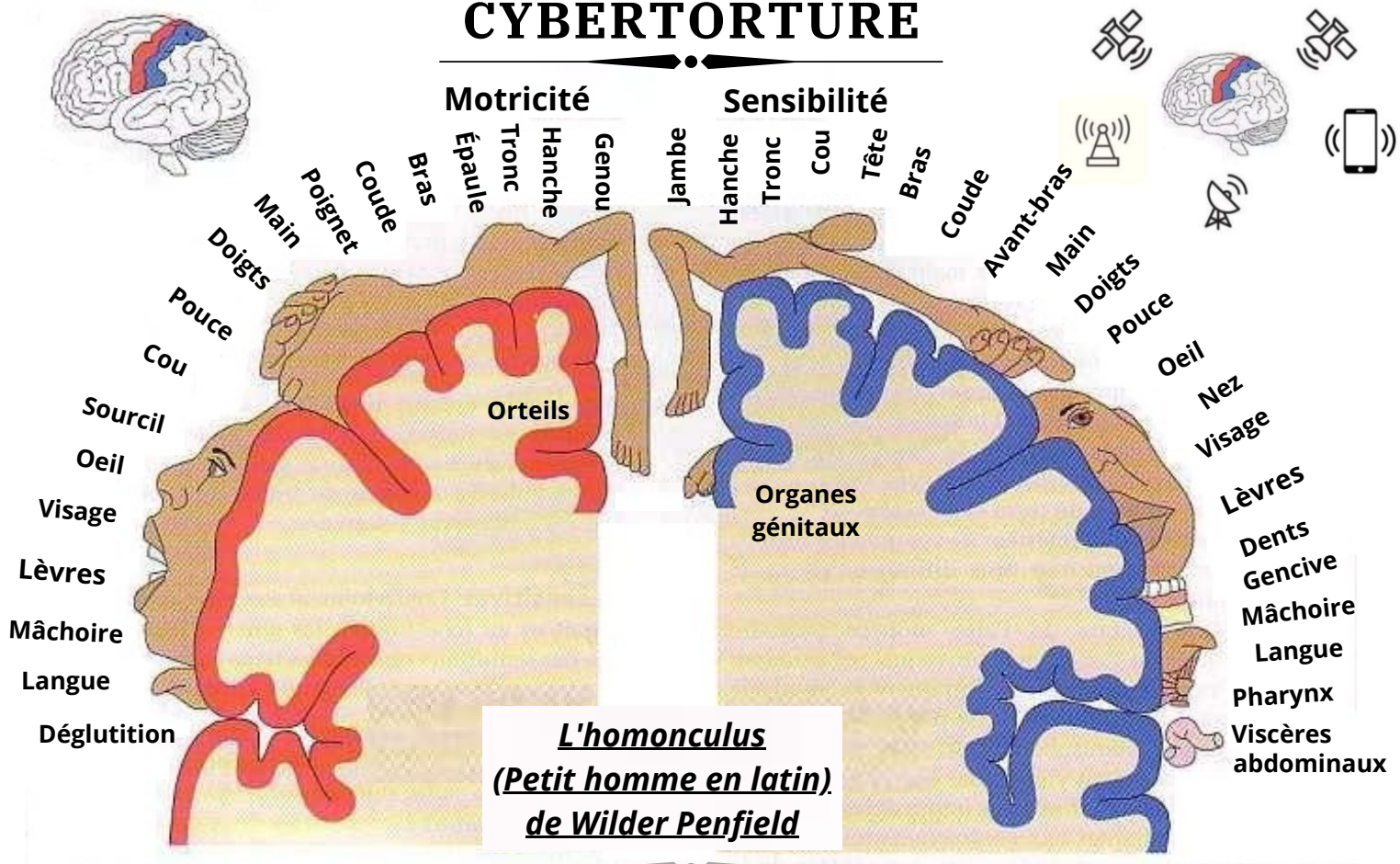


CYBERTORTURE



- En 1870, **Hitzig et Fritsch** stimule électriquement certaine partie du cortex moteur d'un animal, et découvrent que chaque partie du corps est associée à une région précise du cerveau, et en contrôle le mouvement.
- En 1937, grâce à ce principe de stimulation, le **Dr Wilder Penfield** a pu cartographier le cerveau de l'être humain, tout comme le **Dr Walter Rudolf Hess**, Prix Nobel en 1949.

Aujourd'hui, **les neurotechnologies**, sont utilisées pour torturer, **à distance**, des personnes illégalement ciblées dans le monde entier. **Ce nouvel esclavage** se définit entre autre, par:

- **Le "marquage" électronique à distance** de victimes innocentes en les agressant brutalement à travers leurs corps et dans leurs systèmes neurologiques (moteur, digestif, circulatoire, sexuelle, d'évacuation de la vessie et des intestins, etc...), avec des impulsions micro-ondes et des signaux de radiofréquence, en utilisant des armes à énergie dirigée.
- **La surveillance à distance 24h/24, 7j/7**, effectuée par des mouchards civils, des agents corrompus de la force publique et des agences de renseignement militaire, selon une méthode appelée "surveillance neuronale à distance". **etc...** (**la suite sur** le site internet **NICOCIBLE.WORDPRESS.COM**)
- **POUR LE BIEN DE TOUS**, nous appelons les populations entières, à s'informer, à informer, et à demander des audits sur les opérations des services de renseignement et agences militaires, afin de déterminer **pourquoi ces moyens** qui leurs sont alloués pour combattre le terrorisme (**et puissants pour la santé de tous**), sont plutôt utilisées pour attaquer, surveiller et violer les droits de l'homme et les libertés fondamentales de civils innocents, qui servent de **cobayes**, dans le monde entier.
- **SANS UNE GRANDE VIGILANCE DE NOTRE PART**, et compte tenu du progrès des antennes, puces bioélectroniques, drones, ou encore satellites, ces armes de destruction massive permettrons à un petit nombre d'individus, d'obtenir **la totale SOUMISSION de l'Humanité**.

À PARTAGER++

L'ONU CONSIDÈRENT LES ACTES DE CYBERTORTURE COMME UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ.

Explications, Vidéos Youtube, Brevets, Références scientifiques et juridiques, Bibliographie, etc...
sur les sites internet : Cyber-torture.com (en anglais) **NICOCIBLE.WORPRESS.COM** (en français).